

## CIRCULAIRE FINANCIERE 2025

### FONCTIONNEMENT CLASSIQUE DE LA LIGUE

#### DESTINATAIRES

Membres du Comité Directeur et des Commissions Régionales, Officiels en mission, Elus en mission, Bénévoles en mission, Entraîneurs en mission, Conseillers Techniques.

#### BASES DE REMBOURSEMENT

Pour tout remboursement, mentionner le détail des frais, préciser le montant demandé, **joindre obligatoirement à la demande les documents originaux** (billets SNCF, notes d'hôtels et de restaurants, etc...). Les pièces jointes photocopées (notes et factures, etc...) ne seront pas prises en compte.

#### **1/ Transports**

- Train : tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe + réservation + couchette
  - ✓ Les tickets de carte bancaire et les attestations de paiement ou de prix de la SNCF ne sont pas valables
  - ✓ **NB : le e-billet train ou avion doit être certifié « billet unique » et signé.**
  
- Voiture : calcul de la distance avec le site internet [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) (itinéraire express)
  - ✓ 0.40 € du km pour une personne par voiture
  - ✓ 0.45€ du km pour deux personnes ou plus par voitureLes frais d'autoroute (péages) sont inclus dans ce tarif
  
- Avion, location de véhicule : demande préalable **obligatoire** à la Ligue avant l'engagement des dépenses.

#### **2/ Restauration**

Frais réels limités à 20€ par repas et par personne (boisson incluse).

#### **3/ Hébergement**

Sur acceptation préalable de la Ligue : Nuit d'hôtel + petit déjeuner.

#### **4/ Dépenses diverses**

- Fournitures de bureau : commandées par le secrétariat de la Ligue, après validation du Président, de la Secrétaire Générale ou de la Trésorière.
- Tout autre achat ou fourniture diverse non prévus dans cette circulaire doit faire l'objet d'une demande préalable obligatoire à la Ligue avant l'engagement des dépenses pour validation par le Président, la Secrétaire Générale ou la Trésorière.

#### PARTENAIRES MAJEURS

## PROCEDURE

- Les notes de frais, établies exclusivement sur le formulaire AuRA, à télécharger sur le site de la Ligue, sont à adresser entièrement remplies et signées sur la boîte [contact@athletisme-aura.fr](mailto:contact@athletisme-aura.fr) ou à défaut par courrier postal, dès la fin de la dépense engagée.
  - Chaque demande de remboursement, signée par le responsable de l'action ou de la commission, devra comprendre :
    - ✓ Le nom du bénéficiaire
    - ✓ Le nom des participants
    - ✓ L'objet du remboursement
    - ✓ L'ensemble des originaux des justificatifs
    - ✓ Le formulaire type entièrement rempli
- **Aucun remboursement ne sera effectué après un délai de 3 mois.**
- **Remboursement de 50% pour une demande arrivée après 2 mois.**
- **En fin d'exercice, toutes les notes de frais devront être transmises au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. Passé ce délai elles ne seront pas remboursées.**

## **PENALITES**

- Manque d'officiels dans les compétitions Ligue :
  - ✓ 100 € par officiel manquant et par jour de compétition.
  - ✓ 50 € par officiel n'occupant pas son poste pendant la totalité de la compétition sur constatation du Directeur de Réunion.

**Quota de jury nécessaire** : figure dans les livrets des compétitions établis par les commissions concernées.

- Non représentation d'un club à l'Assemblée Générale de Ligue :
  - ✓ Part fixe de 50 € + 0,50 € par licencié au 31 Août précédent l'Assemblée Générale.

NB : les factures non réglées par un club dans le délai imparti font l'objet d'un rappel. En cas de non-réponse au rappel, le compte SI-FFA du club concerné sera bloqué jusqu'au règlement de la facture, après information au président du club.

## **ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**

Les frais de déplacement des membres du Comité Directeur ne seront pas pris en charge lorsque ceux-ci représentent leur club et/ou en détiennent le pouvoir.

Les frais de déplacement des représentants des clubs se rendant à l'AG ne sont pas du ressort de la Ligue.

### PARTENAIRES MAJEURS

## ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS

Se référer aux livrets des compétitions concernées.

- Aide à l'organisation de Championnats de France (hors Elites et Cross)
  - ✓ Une aide, à concurrence de 2 000€ par jour de compétition, concernant la prise en charge du jury, pourra être versée au Club ou Comité organisateur, sur présentation du bilan financier final.
  - ✓ De plus, nous avons mis en place en 2018 une « mutualisation des moyens » se reporter à l'annexe.

## FORMATIONS

**Après accord préalable et validation par la Ligue**, et sur présentation des justificatifs nécessaires, une aide financière pourra être accordée à concurrence d'un montant maximum de :

- 1 000€ pour la formation d'entraîneur de niveau DES
- 500€ pour la formation de juge à partir du niveau 4

## COUVERTURE MEDICALE DES COMPETITIONS

Equipe médicale :

- 500€ par prestation d'une journée

## COURSES RUNNING A LABEL

Un forfait de 20€ sera facturé annuellement à chaque Comité Départemental pour toute course Running à Label organisée sur son territoire.

*Circulaire entérinée par le Comité Directeur du 11 janvier 2025*

### PARTENAIRES MAJEURS